



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0040

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0040**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise a été créée le 28 février 2000. La Communauté urbaine de Lyon en était l'un des membres fondateurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon au sein de l'association.

En 2017, l'Association ALE a modifié ses statuts pour devenir l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole (ALEC Lyon).

L'ALEC Lyon est une association de personnes morales actives dans les champs de la transition énergétique. Elle cherche à représenter le jeu d'acteurs territorial pour mettre en œuvre correctement les orientations définies par les pouvoirs publics.

Les adhérents sont aussi des partenaires techniques et financiers. Cette association a pour but de favoriser et d'entreprendre sous l'impulsion et le contrôle des membres adhérents et en complémentarité avec ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et la performance énergétique des bâtiments, notamment en assurant un premier niveau de conseils aux usagers (espace info énergie) et en animant la plateforme de rénovation thermique de l'habitat (écoréno'v),
- le développement de la maîtrise des usages énergétiques dans l'habitat et le tertiaire, ainsi que la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'ALEC Lyon est composée de 4 collèges :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- entreprises publiques ou privées intervenant dans la production, la distribution ou la fourniture d'énergie,
- établissements publics, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, syndicats, fédérations et associations professionnelles,
- entreprises privées, universités, associations et personnes physiques œuvrant dans les domaines d'intervention de l'ALEC Lyon, organisations de défense des consommateurs, associations.

**II - Modalités de représentation****1° - Assemblée générale**

Au sein du collège des collectivités territoriales sont membres : le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), le Syndicat des transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Ville de Lyon, la Région Auvergne Rhône Alpes et la Métropole.

Chaque membre de l'association nomme une personne physique titulaire pour le représenter, à l'exception de la Métropole qui dispose de 6 représentants.

## 2° - Conseil d'administration

En date du 31 mars 2019, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 19 membres dont 8 dans le collège des collectivités territoriales. La Métropole dispose de 6 représentants titulaires et de 6 représentants suppléants au sein du conseil d'administration. Ce sont les membres du conseil d'administration qui élisent en leur sein les membres du bureau.

Il est proposé au Conseil de désigner ses représentants soit 6 titulaires et 6 suppléants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ALEC Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

### DELIBERE

**Désigne** en tant que titulaires et en tant que suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ALEC de Lyon :

Titulaires	Suppléants
1 - Philippe GUELPA-BONARO	1 - Pierre-Alain MILLET
2 - Eric PEREZ	2 - Nathalie DEHAN
3 - Anne REVEYRAND	3 - Nicolas BARLA
4 - Christophe GEOURJON	4 - Laurence CROIZIER
5 - Corinne SUBAÏ	5 - Claire BROSSAUD
6 - Jean MÔNE	6 - Jean-Claude RAY

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.**